

COMPTE RENDU DE LA SEANCE

du vendredi 26 Juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-six Juin, à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la Commune d'Angicourt étant assemblé au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel DELAGRANGE, Maire,

Date de la convocation du Conseil Municipal : 19 Juin 2017

Présents : M. DELAGRANGE, Maire,

Mme DUPUIS, MM. DELHOMMEAU, ANTOINE, FREMONT, Mme CHAMPENOIS, Adjoint, Mme ALDEBERT, M. BONNEAU, Mme LEVEQUE, MM. RUHAUT, WALBECQ

Absent excusé : M. POINDRON pouvoir à M. WALBECQ

Absents : Mme BIMONT, M. CHARLES

Secrétaire de séance : M. BONNEAU

....

Préalablement à l'ouverture de la séance, il est procédé au tirage au sort des jurés d'assises de la Commune, en vue de la constitution de la liste préparatoire du Jury d'assises de l'Oise – Année 2018

- Monsieur David PASTEL
- Madame Nadine JACQUES (CARLIER)
- Madame Suzanne CHAUVEL

.....

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 40.

Compte-rendu de la réunion du 19 Mai 2017

- Point V – Etude de la réalisation d'une salle de Conseil Municipal – 4^{ème} paragraphe . A la demande de Monsieur ANTOINE, il est procédé à la rectification suivante : Monsieur ANTOINE prendra l'avis des Bâtiments de France (au lieu de : Monsieur ANTOINE prendra l'attache de Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France).

Il est procédé à la signature du Registre.

ORDRE DU JOUR

I - S.M.O.A. – PRESENTATION DES ACTIVITES DU SYNDICAT

Monsieur le Maire présente Madame HERNANDEZ ET Monsieur DESCHAMPS du Syndicat SMOA, ici présents pour exposer les activités du Syndicat : actuelles et futures.

Le Syndicat Mixte Oise-Aronde (SMOA) a été créé par arrêté préfectoral en date du 1^{er} Février 2010, afin de répondre aux besoins des collectivités à travers une approche territoriale cohérente. Le périmètre syndical s'étend, aujourd'hui, sur 89 communes et est identique à celui du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Oise-Aronde. Cette cohérence permet d'agir de façon pertinente depuis l'amont jusqu'à l'aval.

Avec la définition du nouveau périmètre du SAGE, il ressort que le territoire de la Commune de Angicourt fait partie, dans sa totalité, du SAGE Oise-Aronde. La Commune d'Angicourt va donc intégrer le nouveau périmètre du SMOA (avec 7 autres Communes), à partir du 1^{er} Janvier 2018.

Les compétences du SMOA sont les suivantes :

- Elaboration, suivi, mise en œuvre et animation du SAGE Oise-Aronde et du Contrat Global,
- Réalisation des études identifiées dans le SAGE lorsqu'il y a intérêt à les réaliser à l'échelle du bassin,
- Réalisation de travaux à l'échelle du bassin pour le compte des collectivités territoriales (rivières, zones humides, coulées de boues...).

Le financement de la compétence GEMA :

- La loi MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et Affirmation des Métropoles) a introduit la possibilité d'instaurer une taxe facultative, plafonnée et spécifiquement affectée à la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)
- En l'état, cette taxe ne peut être levée que par les communes et EPCI.
- A l'échelle du bassin Oise-Aronde, les Elus ont fixé le montant de la cotisation au SMOA au titre de la compétence GEMA à hauteur de 1,46 €/habitant/an. Ce montant permet d'assurer un budget compatible avec les défis de la GEMA (études, travaux, investissements, fonctionnement, recrutement, matériel, locaux...) et les objectifs du SAGE et de la Directive Cadre sur l'Eau.

Au titre de notre adhésion au SMOA, une aide technique pourra nous être apportée dans le cadre de l'élaboration du PLU.

Délibération - Projet de périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Oise-Aronde – Avis de la Commune

Conformément aux articles L.212-3 et R.212-27 du Code de l'Environnement, par courrier en date du 24 Mai 2017, l'Etat a transmis pour avis à la Commune de ANGICOURT, le projet de périmètre révisé du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Oise-Aronde.

Le périmètre du SAGE Oise-aronde a été arrêté le 16 Octobre 2001. Mis en œuvre depuis le 8 Juin 2009, le SAGE est actuellement en phase de révision. Cette nouvelle étape a pour objectif d'actualiser les documents du SAGE et de recadrer les orientations et objectifs de gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

En parallèle de cette étude, la révision du périmètre du SAGE a été engagée dans le but de respecter les limites hydrographiques et prendre en considération les SAGES limitrophes (Nonette, Automne, Brèche, Oise-Moyenne, Somme aval et cours d'eau côtiers).

Le périmètre proposé, joint en annexe, respecte au maximum les limites de l'Unité Hydrographique Oise-Aronde.

Le périmètre proposé inclut pour tout ou partie la Commune de ANGICOURT. Un dossier a été adressé par les Services de la Direction Départementale des Territoires/Service de l'Eau, de l'Environnement et de la Forêt, en date du 24 Mai 2017.

Après consultation de ce périmètre et lecture du dossier justifiant ce dernier,

Considérant que le Conseil Municipal dispose d'un délai de quatre mois à compter de la notification susmentionnée pour se prononcer,

- Il est proposé d'émettre un avis favorable au projet de périmètre révisé du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Oise-Aronde.

II - GROUPEMENT DE COMMANDE REPAS DES SCOLAIRES – C.C.P.O.H., dans le cadre de la mutualisation des services

Monsieur le Maire présente le dossier et passe la parole à Monsieur DELHOMMEAU.

A ce jour, la Commune a conclu un marché avec la Sté ELIOR sur la base de 8 500 repas/an. Grâce à la mutualisation des moyens, via la CCPOH, un appel d'offre sera lancé avec une base de 100 000 repas/an.

Il reste entendu que chaque Collectivité pourra se retirer si elle n'est pas satisfaite du service, une clause étant inscrite au sein de la convention à signer avec la C.C.P.O.H.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 Juillet 2015 relative aux marchés publics et, notamment, son article 28,

Considérant la volonté municipale et communautaire de rationaliser les coûts de gestion et d'améliorer l'efficacité économique des achats, tout en assurant la sécurité juridique des procédures de passation des marchés publics,

Considérant qu'il y a lieu que la Commune se prononce sur ladite convention,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal DECIDE

Article 1 – D'approuver la convention de groupement de commandes pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide,

Article 2 - D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier

III - BUDGET M14 – ANNEE 2017

1 - Décision modificative n° 1

Monsieur le Maire informe que la redevance pour occupation du Domaine Public versée annuellement par Orange a été établie au nom de France Télécom, en 2016. De ce fait, Orange ne peut pas payer la somme qui est due, soit 682,02 €.

Il convient donc de procéder à l'annulation du titre émis en 2016 par émission d'un mandat d'annulation au compte 673, compte qui doit être suffisamment provisionné, ce qui n'est pas le cas (seulement 100 Euros ont été inscrits au BP 2017). Une décision modificative est nécessaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal exprime son accord sur le dossier présenté et décide de procéder aux virements de crédits ci-dessous indiqués :

- Section de Fonctionnement – Dépenses

Compte 673	+ 1 000,00 €
Compte 022 (dépenses imprévues)	- 1000,00 €.

2 - Subvention à l'Association « Sté des Membres de la Légion d'Honneur des sections Aisne, Somme et Oise »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal n'est pas favorable pour attribuer une subvention à cette Association.

IV - ZERO-PHYTO

Monsieur le Maire informe que la réglementation a été modifiée. Le nombre de niveaux a été fixé à 3 (au lieu de 5). La Commune d'Angicourt devrait passer, dans cette nouvelle directive, au niveau 2.

Une réunion est programmée pour le Vendredi 29 Septembre 2017 à 20 h 30 pour débattre de ce sujet. Une décision devra être prise.

V - DIVERS

1 - Subventions obtenues

. DRAC

Réfection toiture Eglise – Arrêté du 01/06/2017 : 9 992 Euros (montant estimé des travaux : 29 974,27 € TTC)

. DETR

Mise en accessibilité toilettes – Arrêté du 29/05/2017 : 1 417,89 € (montant estimé des travaux : 3 150,87 €)

Signalétique pour accessibilité PMR – Arrêté du 11/05/2017 : 1 861,20 € (montant estimé des travaux : 4 674 € HT)

Mise aux normes des portes des sanitaires du péri-scolaire – Arrêté du 11/05/2017 : 450,80 € (montant estimé des travaux : 1 127,00 € HT).

2 - Travaux

- Organigramme : clés + barillets des portes pour l'ensemble des bâtiments communaux

. L'avantage : limitation du nombre de clés

. Accord pour la réalisation de ce travail dont la dépense a été inscrite dans le cadre du Budget 2017, section de fonctionnement-article 60632

. Coût : 6 143,00 € HT

- Peinture intérieure Bibliothèque

- . Plafond, murs
- . Coût : 5 555,00 € HT
- . Accord

- Achat d'une chambre froide pour la salle des fêtes

- . Coût : 1 190,00 €
- . Voir coût contrôle vétérinaire

- Projet de réalisation de salles Mairie

Monsieur le Maire présente une première approche des coûts et des subventions prévisibles ; en attente de la réponse de l'Architecte des Bâtiments de France.


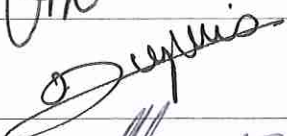
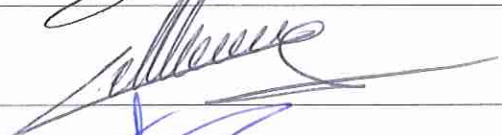

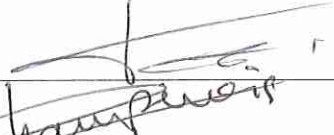
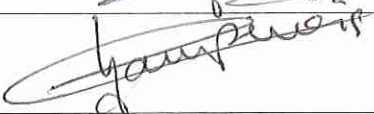
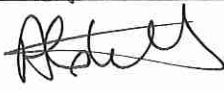


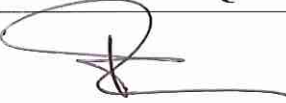

La réflexion est poursuivie.

- Prochaine réunion du Conseil Municipal : Vendredi 29 Septembre 2017 à 20 h 30.

La séance est levée à 23 h 30.

Le Maire,
Michel DELAGRANGE



Membres présents le 26 Juin 2017	
Michel DELAGRANGE	
Béatrice DUPUIS	
Jean-Marc DELHOMMEAU	
Francis ANTOINE	
Jean-Pierre FREMONT	
Nathalie CHAMPENOIS	
Dominique ALDEBERT	
Isabelle BIMONT	Absente
Alain BONNEAU	
Eric CHARLES	Absent
Christine LEVEQUE	
Pascal POINDRON	Absent excusé, pouvoir à M. WALBECQ
Laurent RUHAUT	
Jessie WALBECQ	

Délibérations :

2017/26 – Projet de périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Oise-Aronde – Avis de la Commune

2017/27 – C.C.P.O.H. : Convention de groupement de commandes pour la fourniture des repas en liaison froide

2017/28 – Budget M14 Année 2017 : décision modificative n° 1